



SNT CGT LANDES

COMPTE RENDU CAP LOCALES LISTE D'APTITUDE C EN B du 16/05/2008

Les conditions d'inscription 2008 :

Statutaires :

Peuvent être nommés contrôleurs du Trésor public de 2ème classe, après inscription sur une liste d'aptitude, «les fonctionnaires de catégorie C qui, au 31 décembre de l'année de leur nomination, justifient à cette date d' au moins quinze années de services effectifs accomplis en qualité de titulaire».

La nouveauté 2008 est la suppression de l'âge minimum (40 ans auparavant).

Jurisprudentielles :

- Ne pas avoir bénéficié de changement de corps par liste d'aptitude depuis moins de 10 ans.
- De pouvoir dérouler une carrière de contrôleur (toutefois la limite d'âge de 60 ans est supprimée).
- De se mettre à la disposition de l'administration pour rejoindre tout poste à l'intérieur du département.
- D'avoir, au minimum, la note de référence en 2005 ; 2006 et 2007.

Comment devenir contrôleur par liste d'aptitude ?

La chose est délicate, mais la maîtrise des règles du jeu s'impose à tout candidat à ce mode de promotion.

En résumé, figurer sur la liste d'aptitude suppose d'incontournables dispositions jurisprudentielles

→la mention du notateur « **avis très favorable** » *attention : « pas favorable » et encore moins « réservé »*

→**s'être engagé à la mobilité** dans le département sans réserve aucune (même si jusqu'à présent, la nomination sur place était d'actualité, elle n'est pas la règle)

→et puis, il y a les petits trucs à savoir qui facilitent les choses

→être affecté dans une petite entité avec peu d'agent

→avoir de préférence entre 45 et 55 ans, heureusement, il arrive que l'administration n'applique pas ce critère avec rigueur

→pouvoir dérouler une carrière de contrôleur, avec l'allongement du nombre d'annuité pour obtenir une retraite décente cela devrait faciliter certaine nomination

→**en plus il ne faut pas hésiter à déclarer ...sa flamme ! ! ! non sa motivation un plus nécessaire si l'on veut augmenter ses chances**

→et puis si possible occuper un emploi près du..... ! ! ! ! bref ! ! ! !

Il n'en reste pas moins que l'exigence de reconnaissance des qualifications des agents C est très forte dans nos services.

Cette aspiration est juste car nos services font appel de plus en plus à des nouvelles techniques, des réglementations en évolution constante. La promotion des listes d'aptitude ne répond aux aspirations que de 7% des candidats cette année dans les Landes.

Année après année les élus CGT constate les injustices que ce type de promotion peut induire. Tant agents méritants et si peu de places à pourvoir.....**c'est pour toutes ces raisons que la CGT se déclare contre ce type de sélection assis sur l'arbitraire et la subjectivité. La CGT revendique son remplacement par un examen professionnel qui offre les garanties d'objectivité et de traitement des agents.**

Les élus CGT tiennent à féliciter les futurs promus du département. Nous aurons par ailleurs une pensée pour nos collègues qui , eux aussi réunissaient les mêmes critères que leurs collègues promus, mais dont la reconnaissance aura été victime du nombre restreint de place offerte.

Compte tenu de notre position les élus CGT ont voté CONTRE

Rang	Notes cumulées -2004-2005-2006-	origine	Nom Prénom	Affectation
1	0,06+0,06+0,06= 0,18	c	REBOUL JOSIANE	DAX (proposée classée en 2007)
2	0,00+0,06+0,06= 0,12	C	SOURBE ISABELLE	MUGRON (proposée classée en 2007)
3	0,06+0,06+0,06= 0,18	C	TOCHEPORT GENEVIEVE	PAIERIE DEPARTEMENTALE (proposée non classée en 2007)
4	0,06+0,02+0,02= 0,10	LA	BARIS JOSETTE	TRESORERIE GENERALE (proposée non classée en 2007)
5	0,06+0,06+0,06= 0,18	C	ALONSO ROLAND	TARTAS (proposé non classé en 2007)
6	0,06+0,06+0,06= 0,18	C	LACROUTS JEANINE	DAX
7	0,02+0,01+0,02= 0,05	EP	GIRAUD ALAIN	ERD zone 4

(C concours – LA liste d'aptitude – EP examen professionnel)

Au pied du podium : DANE PHILIPPE (0,02+0,06+0,06= 0,14)

EN CHIFFRE : 99 agents ayant vocation
78 candidatures
21 agents ont choisi de ne pas postuler

Le quota des agents classé autorisé par la CP pour le département est de 7 (soit 7% des agents ayant vocation), celui des promus est inconnu à ce jour.

Pour la direction, la notation est un des critères retenus, l'appréciation très favorable de son supérieur est primordiale

les élus CGT en CAP B
Michel LASSALLE Néré LASSALLE

toutes les infos sur notre site CGT 40
Magellan – les départements – le département 40 – le département – vie pratique – syndicats – la CGT